



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 101'500.--
permettant la réfection de l'escalier reliant le temple à la
pharmacie**

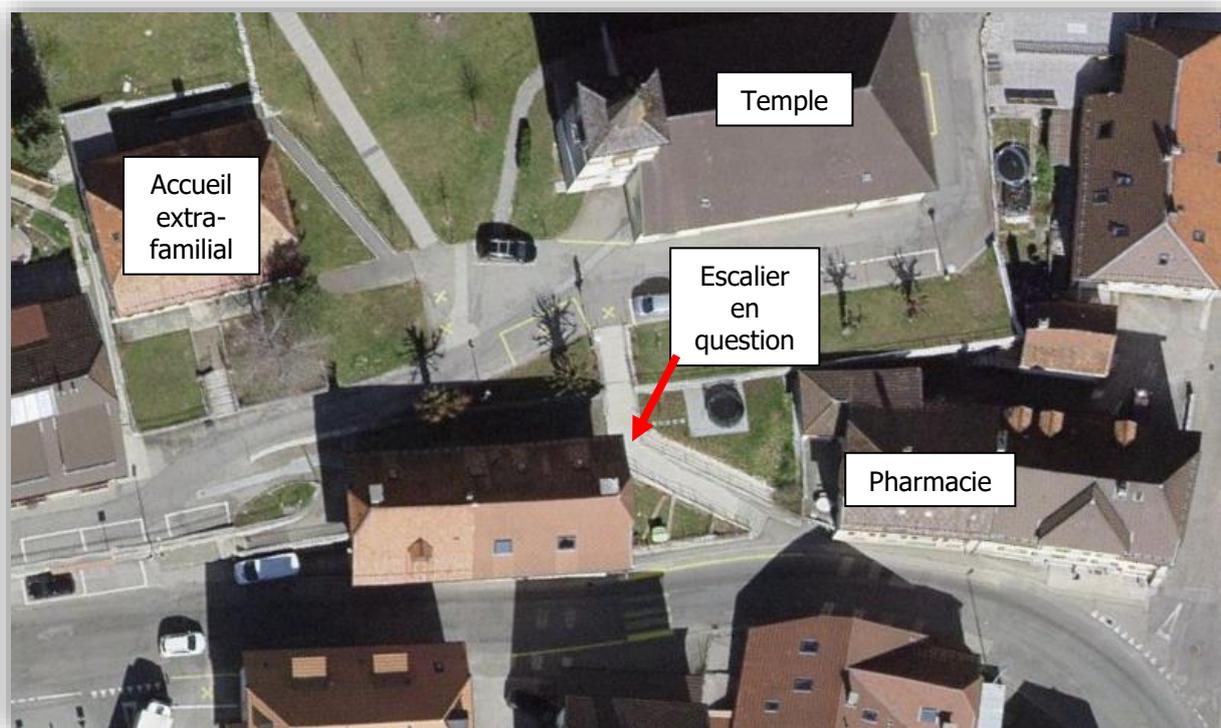
Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Depuis quelques années déjà, les autorités communales, qu'elles soient législatives ou exécutives, attachent beaucoup d'importance aux cheminements piétonniers de la localité, considérant qu'ils font partie du patrimoine communal.

Dans ce sens, l'échéancier des investissements prévoit la réfection d'un escalier par législature. L'historique des rénovations s'articule ainsi :

- Législature 2008-2012 : Escalier situé à l'est de la Salle de Paroisse
- Législature 2012-2016 : Escalier situé à l'ouest du collège
- Législature 2016-2020 : Escalier situé à l'est de Grande rue 27

Dans le cadre de la législature 2021-2024, le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre la présente demande de crédit permettant la réfection de l'escalier reliant le temple à la pharmacie.



En effet, cet ouvrage est malheureusement en mauvais état, alors qu'il est très utilisé, plus encore depuis l'installation de la structure d'accueil extrafamiliale dans ce secteur.

Voici l'état actuel de cet ouvrage :



Afin de diminuer les coûts, le Conseil communal estime qu'il est tout à fait admissible de réduire la largeur actuelle de cet escalier de 2m10 à 1m50, comme effectué lors de la réfection de celui situé à l'est de la Salle de Paroisse par exemple :



Le Conseil communal prévoit de ce fait la démolition de l'escalier existant, la réfection totale des fondations, la rénovation des murets et la mise en place d'une nouvelle main courante. Le palier sera exécuté à l'aide de pavés et des galets seront posés entre les murets et les nouvelles marches.

La pose de marches en béton plutôt qu'en granit diminuerait le montant global de ce crédit. Le Conseil communal estime toutefois que ce gain n'est pas suffisant en regard de la durée de vie des marches en béton qui est bien moindre par rapport à celles en granit.

De plus, le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) prévoit la création, sous cet escalier, de nouvelles conduites d'eau clair et d'eau usée. Le Conseil communal profiterait de la réfection de cet ouvrage pour appliquer ces mesures. Les canalisations ne seraient pas raccordées dans l'immédiat, l'idée étant qu'elles le soient lors de la réfection de la Grande rue dans ce secteur.

Les devis en notre possession s'articulent ainsi :

Travaux relatifs exclusivement à l'escalier :	fr.	81'000.--
Travaux relatifs exclusivement aux canalisations :	fr.	20'500.--
Total général :	fr.	101'500.--

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

